



## Tolérance de passage sur un terrain privé

Par **artabent**, le 11/09/2012 à 07:43

Bonjour,  
je voudrais savoir si je peut refusé l entrée en voiture de mon voisin sur ma propriété (aucun document concernant un droit de passage a était établie)sachent que se dernier est enclavé .? je désert deja un autre voisin qui lui ausi est enclavé .je peut faire en sorte qu il enpreinte la meme servitude? ou alor mon terrain sert a faire pleind de passages? sela fait perdre une valeur considérable a mon terrain et de plus isl on mis leur compteur d eau sur ma propriété?? je voudrais avoire des conseille svp je suis au bout du rouleau et je veut faire dans mes droits mercie cordialement Artabent

Par **Lag0**, le 11/09/2012 à 08:01

Bonjour,  
En cas de désaccord, le propriétaire du terrain enclavé doit saisir la justice pour demander officiellement le droit de passage. C'est le juge qui décidera de l'endroit où sera placé ce droit de passage sur votre parcelle, ce sera soit le plus court, soit si le plus court vous crée des problèmes, le moins dommageable pour votre terrain.

Voir : <http://vosdroits.service-public.fr/F2040.xhtml>

Par **amajuris**, le 11/09/2012 à 11:39

bjr,

donc cela signifie que vous pouvez interdire le passage de votre voisin dans l'attente de l'établissement d'une servitude de droit de passage.

cdt

Par **artabent**, le **14/09/2012 à 07:24**

bjr,

Mercie pour vos réponses cet cool ^^

mes consernent ,la fermeture du passage ,il se trouve que cet dernier

on 2 voitures et que bizarrement qand ils sorte de chez eux ils laise toujours une voiture dans leur cour de sorte que je ne puisse pas fermer le passage (jais prie un rdv j ais un médiateur pour leur informais de la fermeture de se passage est déventuelles acords que nous pourions avoires .mes voila le rdv est prévue pour dans 3/4 moi ,quel son mes risques si je ferme se passage avec une de leur voiture a lintérieur ?on t il le droi ?

mercie, cordialement Artabent ++